



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**COMPTE RENDU
BUREAU DU 18 OCTOBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit octobre, les membres du bureau de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges se sont réunis en bureau, à Saint-Gaudens, sur la convocation qui leur a été adressée.

Présents : L Le Roux de Bretagne, M Gasto-Outric, Jp Manent-Manent, Jb Castex, G Sioutac, H Cheylat, D Sarraquigne, A Boubee, A Frechou, J Feraut, E Sansonetto, M Auberdiac, P Vignes

Procurations :

E Subra à E Sansonetto

Jy Duclos à M Gasto-Oustric

F Caraoue à L Le Roux de Bretagne

Absents : P Brillaud, J Adoue, Jm Losego, J Lacroix

Est nommé secrétaire de séance : E Sansonetto

**DEGATS D'ORAGE
DEMANDE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Les fortes précipitations du mois de juillet 2018 ont occasionné :

- **sur la commune de Saint-André**, des dommages sur la Voie Communale Dite De Péric.

Après concertation du Responsable du Secteur Routier, les Services Techniques de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges ont établi un devis pour la réparation des dégâts pour un montant de 11 245,00€ HT.

A ce titre, il est sollicité l'intervention du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour une aide financière, au même taux que celle attribuée pour le Pool Routier.

En conséquence, il vous est proposé

D'ETABLIR un dossier de demande de subvention exceptionnelle auprès du Conseil Départemental, pour les travaux de réparation des dégâts occasionnés par les intempéries du mois de juillet 2018 sur la commune de SAINT-ANDRÉ;

DE SOLLICITER le Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour une aide financière sur ces travaux au même taux de subvention que celui accordé au titre du Pool Routier 2018 ;

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

POUR : 16
CONTRE :
ABSTENTIONS :

ADOPTE

SUBVENTIONS 2018

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

La communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges a été sollicitée par un certain nombre d'associations en vue de leur apporter un soutien financier notamment dans le cadre de divers partenariats.

Vu le BP 2018 adopté en séance du 12 avril 2018,

Vu la commission constituée des Vice-Présidents en date du 11 octobre 2018

Vu les demandes effectuées et les dossiers présentés complets

Nom de l'association	Montants accordés
ADDAC en Comminges	3 000,00 €
Association les Petits Bouts	500,00 €

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir :

- **ACCEPTER** les versements de subventions 2018 aux associations conformément au tableau ci-dessus
- **DIRE** que les crédits sont inscrits au BP 2018

POUR : 16
CONTRE :
ABSTENTIONS :

ADOPTE

La séance est levée.